

Pour servir à l'histoire des "petites Eglises" :

A PROPOS DE L'EGLISE CATHOLIQUE FRANÇAISE DE L'ABBE CHATEL

Dans toute étude sur les Eglises catholiques non-romaines, une place est accordée à l'Eglise Catholique Française et à ses liens avec les Néo-Templiers (1). Nous ne voulons pas résumer ici ces recherches, mais plutôt essayer de les compléter et d'éclairer certains points confus.

Fabré-Palaprat - de l'"Ordre du Temple" aux "Chrétiens Primitifs" (2)

Nous ne narrerons pas l'histoire de la pittoresque organisation "templière" (dont les liens avec l'ancien Ordre du Temple paraissent douteux...) dirigée par Fabré-Palaprat à partir de 1804. Nous examinerons par contre l'aspect "ecclésial" que prit par la suite ce mouvement, puisque ceci est en relation directe avec l'Eglise de Chatel.

René Le Forestier décrit fort bien l'évolution qui mena Fabré-Palaprat du groupe maçonnico-templier à la création d'une Eglise. Fabré avait déniché en 1814 chez un bouquiniste un manuscrit grec (peut-être un faux du XVIII<sup>e</sup>?) qui contenait une version de l'Evangile de Jean où "tout ce qui présentait un caractère surnaturel était soigneusement passé sous silence" (3). Le rêve de Fabré avait toujours été de devenir chef religieux: ce document lui fournit les fondements nécessaires. Fabré suscita avec prudence une évolution de l'Ordre dans ce sens, faisant suivre son titre de Grand-Maître des initiales "S.P. et P." (Souverain Pontife et Patriarche); dans l'Ordre, "il créa une classe particulière, nommée Ordre Lévitique et composée de Diacres, Prêtres et Pontifes." (4)

La révolution de Juillet 1830 ayant proclamé la liberté des cultes, Fabré parla ouvertement "de la religion johannite, croyance des anciens Templiers et de l'Eglise primitive" (5). Les "Chevaliers du Temple" célébrèrent pendant quelque temps un culte public à Paris (6). Ils durent y renoncer à cause des frais que cela entraînait et continuèrent à se réunir en privé. Mais "l'introduction de la doctrine johannite dans le Temple souleva une forte opposition au sein de l'association." (7) Il en résulta de nombreuses controverses internes, des dissensions - ce n'étaient d'ailleurs pas les premières... - , les membres s'éparpillèrent, la santé de Fabré l'obligea à se retirer dans le Midi en 1836 (il mourut à Pau le 18 février 1838), et les nouveaux dirigeants réformèrent l'Ordre (8).

Aperçu sur la doctrine des "Chrétiens Primitifs"

Sous le titre de Lévitikon, Fabré avait fait imprimer en 1831 la traduction française de "sa" version du Quatrième Evangile (avec le texte de la Vulgate en regard) et un certain nombre de documents annexes (9).

Une des principales caractéristiques des "Evangiles du Prince des Apôtres, Souverain Pontife et Patriarche Jean" (10) est de ne compter que 19 chapitres (11) et d'"éliminer" donc purement et simplement la résurrection et les apparitions subséquentes du Christ! Le récit se termine ainsi: "C'est donc là qu'ils mirent Jésus (...), parce que le sépulcre était proche. Jean, le Disciple que Jésus aimait, rend témoignage de la vérité de cet écrit, afin

que vous le croyiez et que vous l'enseigniez." (12) D'après les "Chrétiens Primitifs", "la résurrection (...) est un acte contraire aux lois de la nature." (13) Ils refusent en effet les miracles: "(...) avant Jésus, de son temps et depuis son avènement, il n'y a pas eu et n'a pu y avoir des miracles (...), la sainteté de la doctrine du Christ, qui est celle de la raison, portant en elle-même les germes de conviction et les moyens les plus propres à l'établir, c'est dans elle seule que (...) nous puisons notre foi." (14)

Outre le Quatrième Evangile "revu et corrigé", les "Chrétiens Primitifs" admettent également les Epîtres et l'Apocalypse de l'Apôtre Jean; pour ces textes, leur version est semblable à celle de la Vulgate (15). La place nous manque malheureusement pour donner ici d'autres détails sur leurs enseignements ou des extraits de leurs pompeux textes liturgiques (16).

### L'abbé Chatel et les "Chrétiens Primitifs"

L'abbé Ferdinand-François Chatel (9 janvier 1795-13 février 1857) s'était séparé de l'Eglise romaine en 1830 (17). Le 15 janvier 1831, l'abbé Chatel fonda "une réforme sous le nom d'Eglise française" (18). Nous ne retracerons pas ici les péripéties de la carrière de Chatel et ne nous attacherons qu'à quelques aspects précis.

Désireux d'accéder à l'épiscopat, Chatel "s'adressa successivement à trois prélats constitutionnels, Grégoire, de Pradt et Poulard, qui refusèrent de le sacrer." (19) Il se tourna alors vers Fabré-Palaprat (20). "Admis déjà dans les rangs de la milice du Temple" (depuis quand?), Chatel (suivi par Auzou et Blachère) signa le 4 mai 1831 un acte d'adhésion à la religion des "Chrétiens Primitifs" (21). Il fut sacré par Jean Machault (alias Bailli Jean de Jutland) et élevé à la dignité de "Primat-coadjuteur des Gaules".

La consécration de Chatel fut-elle "valide"? Le problème est extrêmement délicat, et nous ne prétendons pas le résoudre (22). Il convient de noter que, si Fabré prétendait incidemment avoir été sacré évêque catholique par l'évêque constitutionnel Mauviel (23), il préférerait mettre en avant une autre succession apostolique, celle par laquelle il prétendait pouvoir remonter à l'Apôtre Jean et s'arroger le titre de "Souverain Pontife de la Sainte Eglise du Christ" (24).

La rupture entre le "primat-coadjuteur des Gaules" (25) et Fabré se produisit peu de mois après. Dans le Lévitikon (26), les partisans de l'Eglise Chrétienne Primitive exposèrent les causes de cette séparation: au lieu de diffuser les conceptions des "Chrétiens Primitifs", Chatel manifestait "l'intention de continuer dans son église la parodie des cérémonies religieuses romaines"; Chatel avait demandé son agrégation à l'Eglise Primitive uniquement pour en obtenir l'épiscopat; il avait voulu se faire passer ensuite pour un évêque romain. Le texte publié dans le Lévitikon précise enfin que la transmission des pouvoirs épiscopaux n'a été faite ni selon l'esprit, ni selon le mode de l'Eglise romaine, "mais selon l'esprit et le rituel de l'Eglise primitive"; Chatel "ne serait pas plus évêque romain, que ne le seraient des hommes que le Pape, devenu chef des Calvinistes ou des Musulmans, aurait, en cette dernière qualité, élevés au rang de ministres ou d'ulémas" (27).

L'Eglise Française était-elle une Eglise catholique?

Abandonnant l'étude des relations entre Chatel et les "Templiers" de Fabr , nous en venons   l'Eglise Catholique Franaise proprement dite en posant une question qui peut surprendre. Elle est justifi e cependant, lorsqu'on lit sous la signature de Virgile Calland (l'un des collaborateurs de Chatel jusqu'en 1837), dans le R formateur (28), que l'Eglise Franaise a conserv  soigneusement "tout l'ext rieur et les insignes de l'ancien culte, parce que l'exp rience nous a appris qu'en France on tient beaucoup   la forme, que la messe, pour le peuple, c'est toute la religion, et qu'il sera plus facile d'abolir, par exemple, la pr sence r elle, que de faire dispara tre la chasuble et le b nitier. Quand on veut  clairer les peuples, il faut marcher tout doucement et ne pas froisser tout d'abord leurs pr jug s." Sous la "forme" catholique, que s'agissait-il donc de faire passer?

Les convictions dogmatiques de Chatel ne furent probablement pas toujours bien arr t es, mais de grandes lignes se d gagent n anmoins: "(...) nous n'admettons pour dogmes que l'immortalit  de l' me, la doctrine des r compenses et des peines, et (...) nous rejetons les dogmes que la raison humaine n'a jamais pu expliquer ni comprendre (...)." (29) J sus-Christ n'est pas Dieu, mais un "homme prodigieux" (30). Plus de confession auriculaire, suppression du c libat eccl siastique. L'Eglise Franaise consid re les sacrements comme des signes ou des symboles, l'Eucharistie est une simple comm moration (31). Evidemment, semblable en cela aux "Chr tiens Primitifs", Chatel ne croit pas aux miracles (32). Les membres de l'Eglise Franaise entendent  tre de "vrais chr tiens rationalistes" (33).

Cette importance accord e   la "raison" (34) nous permet d'introduire la premi re des deux influences que l'on peut nettement discerner dans la pens e de l'Eglise Franaise: l'esprit de la th ophilanthropie, d'une certaine religiosit  propre   la R volution franaise (35). A c t  des grandes f tes, "l'Eglise Franaise avait institu  la f te de la Patrie, celle de l'Eternel, et avait emprunt    la R volution les f tes des saisons (...)." (36) L' loge de la "religion naturelle" est dans la m me ligne (37).

La deuxi me influence nous semble de loin la plus importante: celle des conceptions unitairiennes. Car, rapidement, quant au fond, l'Eglise Franaise devint plus unitairienne que catholique (38).

Cette orientation fut clairement affirm e t t, surtout   partir de l' tablissement de l'Eglise Franaise   Nantes (d c. 1833-1834) par Julien Le Rousseau et Virgile Calland. Ils r pandirent 5.000 exemplaires d'une profession de foi "enti rement moul e et calqu e sur celle des unitaires" (39). Cette option fondamentale allait  tre r affirm e jusqu'  la fin, puisqu'  ce moment encore, Chatel et ses disciples  crivaient: "(...) nous avons de l'unit  de Dieu une opinion d gag e de tout nuage." (40)

Ce qui nous int resse plus encore est de d couvrir des liens directs entre l'Eglise Franaise et les unitaires; les lignes suivantes, parues dans le R formateur, m ritent une citation int grale: "Dans l'ann e 1831, les chr tiens unitaires d'Am rique et d'Angleterre avaient (...) ouvert une chapelle, rue de Provence, sous la pr sidence de M. Worsley; mais apr s deux ans d'exercice, ce ministre, rappel  en Angleterre, fut forc  de laisser son oeuvre imparfaite. C'est pour la continuer, et propager dans sa puret 

la doctrine unitairienne, que ce journal est spécialement consacré." (41) De surplu, un unitaire irlandais, le colonel Harriot (apparemment installé à Paris?), était l'auteur de l'une des brochures publiées par l'Eglise Française...

Pour compléter le tableau, rappelons que Chatel s'orienta progressivement vers des conceptions socialistes (42). Ainsi, dans la Religion naturelle (43), nous avons eu la surprise de découvrir de la publicité pour l'Almanach icarien 1843 de Cabet! En fondant son Eglise (après Juillet 1830), Chatel avait voulu offrir "aux populations ouvrières un moyen de se soustraire aux rancunes du clergé catholique contre notre révolution", explique-t-il une douzaine d'années après dans son appel A la Chambre des Députés (44); et de poursuivre: "A-t-on le droit de nous traiter avec mépris parce que nous sommes les enfants du peuple? A-t-on le droit de dédaigner nos pratiques et nos cérémonies parce que nous ne possédons pas de temples dorés; (...) parce que le beau monde ne se rend pas à nos exercices?"

### Conclusion

Rationalisme, unitarisme, socialisme... nous voici, avec l'Eglise Française, bien loin de l'univers habituel des "petites Eglises" catholiques non-romaines (45)! Le but premier de ces lignes était de le faire sentir (46), de montrer également combien il serait erroné de parler trop rapidement d'une première ébauche d'"Eglise nationale française"; sans vouloir nier cet aspect, nous croyons que l'entreprise de Chatel fut plus complexe.

Jean-François MAYER.

### Notes de l'article de Jean-François Mayer

- 1 - Cf. Ivan de la Thibauderie, Eglises et Evêques catholiques non romains (diffusé par Dervy-Livres), 1962, 134p. (pp.39-51); Bernard Vignot, Etude de quelques Eglises catholiques non romaines (polycopié), 2<sup>e</sup> fascicule, Rouen, chez l'auteur, 1975, 25p. (pp.5-6). I. de la Thibauderie donne d'intéressantes indications bibliographiques et d'archives, que nous ne répéterons pas ici.
- 2 - L'étude la plus sérieuse sur ce sujet est le dernier chapitre de l'ouvrage de René Le Forestier, La Franc-Maçonnerie templière et occultiste aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles (publié par Antoine Faivre), Paris/Louvain, Aubier-Montaigne/Nauwelaerts, 1970, 1.116p. (livre IV, chap. VIII).
- 3 - Le Forestier, op. cit., p.959.
- 4 - Le Forestier, op. cit., p.962.
- 5 - Le Forestier, op. cit., p.963.
- 6 - Le Forestier, op. cit., p.965.
- 7 - Le Forestier, op. cit., p.966.
- 8 - On trouvera le récit de ces événements dans Le Forestier, op. cit., pp.966-970. I. de la Thibauderie (op. cit., p.48) laisse supposer que des cercles "johannites" restèrent en activité durant quelques années.
- 9 - Lévitikon, ou exposé des principes fondamentaux de la doctrine

des chrétiens-catholiques-primitifs; suivi de leurs Evangiles, d'un extrait de la Table d'Or, et du rituel cérémoniaire pour le service religieux, etc. et précédé du statut sur le gouvernement de l'Eglise et la hiérarchie lévitique, Paris, Librairie des Chrétiens Primitifs, 1831, 316p. Ce volume est une mine de renseignements, indispensable pour connaître la foi et les rites des "Chrétiens Primitifs".

10 - Cf. Lévitikon, pp.97-237.

11 - Chaque chapitre est intitulé "Evangile" (Evangile premier, Evangile deuxième, etc.): d'où le pluriel dans le titre.

12 - Lévitikon, p.231. C'est à la veille de sa Passion (chap. XVII) que Jésus est censé envoyer l'Esprit-Saint à ses disciples (en fait, il les oint simplement), et leur indique que "Jean sera votre père, jusqu'à ce qu'il vienne avec moi dans le Paradis." (p.217)

13 - Lévitikon, p.313.

14 - Lévitikon, p.316.

15 - Lévitikon, p.231.

16 - Le "Rituel-cérémoniaire du Saint-Sacrifice eucharistique" (in Lévitikon, pp.261-277) est un morceau intéressant.

17 - Sur Chatel, l'étude la plus complète et la plus solide, à notre connaissance, demeure la longue notice de E. Mangenot, in Dictionnaire de Théologie catholique, Paris, Letouzey, 1910 (tome II, col.2339-2350). On pourra également consulter: Germain-Sarrut et Saint-Edme, Biographie de M. l'abbé Chatel (2<sup>e</sup> éd.), Paris, Imprimerie Thomassin, 1837, 19p.; André Martin, Chatel et l'Eglise Française (thèse protestante présentée à Paris), Montauban, 1904, 81p.

18 - Cette date nous paraît la plus plausible, puisqu'elle est indiquée par l'un des journaux de ladite Eglise, Le Réformateur, journal religieux consacré au développement de l'Eglise française et du christianisme unitaire, N° 1, octobre 1834, p.10. Précisons, pour éviter toute confusion, que le premier périodique de Chatel portait un titre similaire: Le Réformateur ou l'écho de la religion et du siècle (mai-juillet 1830), de même que le dernier journal qu'il publia dans le cadre de l'Eglise Française: Le Réformateur ou l'écho de l'Eglise française (premier numéro le 2 avril 1843, saisi peu après).

19 - Mangenot, art. cit., col.2340. Poulard aurait cependant consenti à ordonner deux disciples de Chatel: Auzou et Blachère (A. Martin, op. cit., p.16). Ces deux personnages allaient tenir le rôle de vicaires primatiaux. Auzou se sépara de Chatel en 1832 et dirigea sa propre Eglise (Mangenot, art. cit., col.2346-2348, raconte avec beaucoup de précision toute l'affaire). De vives polémiques s'élevèrent alors: par exemple, Chatel, dans le N° 14 (décembre 1835) de l'Eglise française, attaque Auzou, "qui s'imagine (...) faire de la réforme religieuse en badigeonnant dans sa salle du boulevard Saint-Denis le vieux culte romain (...)" (p.25).

20 - Ou fut-ce ce dernier qui prit contact avec Chatel? il est difficile de le déterminer. En tout cas, tant Chatel que Fabré pensaient y trouver leur avantage: Fabré espérait que Chatel populariserait le "johannisme", tandis que Chatel croyait les Néo-Templiers beaucoup plus influents qu'ils ne l'étaient en réalité.

- 21 - Ce texte important est entièrement reproduit dans le Lévitikon (pp.298-300). Chatel y déclare que l'"Eglise Catholique Primitive" est la dépositaire "par transmission successive et jamais interrompue" de la doctrine et des pouvoirs des Apôtres. Il reconnaît "l'autorité irréfragable du Souverain Pontife et Patriarche de cette Eglise". Il en adopte la foi et y adhère "sans restrictions" en son nom et au nom des fidèles et ecclésiastiques de l'Eglise Française. Il s'engage enfin à préparer progressivement son Eglise à recevoir les usages et les dogmes des "Chrétiens Primitifs".
- 22 - I. de la Thibauderie (op. cit., p.50; cf. également pp.44-45) répond très affirmativement: Jean Machault aurait été "reconsacré sub conditione" par Mauviel (ancien évêque constitutionnel de Saint-Domingue) le 29 juillet 1810, et Fabré-Palaprat consacré le même jour. Cependant, le Lévitikon (pp.303-304) laisse entendre clairement que, si Mauviel a (peut-être) sacré Fabré, il n'a jamais sacré Machault... D'autre part, à lire Le Forestier (op. cit., pp. 958-959), Fabré aurait plutôt été sacré Grand-Maître par Mauviel, et non élevé à l'épiscopat, mais aurait donné à cet acte par la suite une autre signification liturgique. Nous ne sommes pas en mesure de trancher, mais doutons de la validité de l'épiscopat de Chatel.
- 23 - Lévitikon, pp.303-304; cf. également p.299.
- 24 - On trouvera ce "tableau chronologique des Souverains Pontifes" dans le Lévitikon (pp.254-259). On découvre dans cette succession Hugues de Payens, Jacques de Molay, Bertrand Dugesclin, Philippe d'Orléans, etc., pour aboutir au duc de Cossé-Brissac (1741), suivi de Radix de Chevillon (1792; simple régent et non Grand-Maître) et enfin de Fabré (1804). A partir de Hugues de Payens, le titre de Grand-Maître du Temple s'ajoute à celui de Souverain Pontife.
- 25 - Qui n'avait pas osé avouer son épiscopat néo-templier et laissait entendre qu'il avait été sacré par un prélat romain désireux de conserver provisoirement l'anonymat!
- 26 - Lévitikon, pp.297-304.
- 27 - Lévitikon, pp.303-304. Le dernier passage (que le manque de place ne nous permet pas de citer "in extenso"), émanant de ceux-là même dont Chatel tenait sa dignité, nous paraît constituer l'une des plus fortes objections à la validité de l'épiscopat de Chatel. Mais, répétons-le, la question reste ouverte et demanderait un développement beaucoup plus étendu.
- 28 - N° 1, octobre 1834, p.6.
- 29 - Cette déclaration figure dans un appel A la Chambre des Députés (grand format, 7p., fin 1842 ou début 1843; p.3) que Chatel et ses collaborateurs envoyèrent à la suite des mesures prises contre l'Eglise Française (mise sous scellés, le 28 novembre 1842, de l'église primatiale sise 59, faubourg Saint-Martin, etc.).
- 30 - Germain-Sarrut, op. cit., pp.9, 11.
- 31 - Germain-Sarrut, op. cit., pp.12-13.
- 32 - Il le répétait clairement dans un curieux ouvrage, Le Code de l'Humanité, ou l'humanité ramenée à la connaissance du vrai Dieu et au véritable socialisme (préface de Julien Le Rousseau, "évêque vice-primat"), Paris, 1838, 490p. (pp.474-475). Sur ce point,

la conception de Chatel est très proche de celle de Swedenborg: Dieu est l'ordre par excellence, il ne peut déroger aux lois qu'il a lui-même établies.

33 - La formule se trouve dans la Religion naturelle. Revue dominicale des doctrines et des progrès de l'Eglise catholique française, 2<sup>e</sup> année, N<sup>o</sup> 8, 25 déc. 1842 (p.125).

34 - La profession de foi de l'Eglise Française déclarait: "La raison de chacun doit être la règle fondamentale de ses croyances." (Profession de foi de l'Eglise catholique française, précédée de l'esprit de l'Eglise romaine, ou de l'éducation anti-nationale des séminaires, Paris, 1831, 24p.; p.19).

35 - Nous ne prétendons pas qu'il y ait forcément eu héritage direct: le "Pater" revu et corrigé par Chatel (cité in A. Martin, op. cit., p.37) n'est pas celui du théophilanthrope Dupont de Nemours, mais il y a une affinité intellectuelle.

36 - A. Martin, op. cit., p.39. Ne parlons pas de la fête de Napoléon (pour lequel Chatel avait une grande admiration), qui était célébrée avec solennité le 15 août! En ce qui concerne les saints, l'Eglise Française préférerait ceux "dont la sainteté est fondée non sur des jeûnes et des macérations stériles, mais sur les actes publics et non équivoques d'une généreuse et céleste philanthropie" (Eglise française, journal religieux, N<sup>o</sup> 14, déc. 1835, pp.18-19; le même numéro décrit aux pp.3-9 la cérémonie à l'occasion de la "Fête des Demoiselles" et indique à la p.29 que la "Fête des Vieillards" est renvoyée, "à raison de la rigueur du froid").

37 - Cité in Germain-Sarrut, op. cit., p.8. La Religion naturelle était d'ailleurs le titre du journal de Chatel en 1842-1843.

38 - N'est-t-il pas significatif que, dans son appel A la Chambre des Députés (op. cit., p.1), Chatel se présente comme "fondateur de l'Eglise unitaire, dite l'Eglise française"? que, dans la Religion naturelle (2<sup>e</sup> année, N<sup>o</sup> 10, 8 janvier 1843, p.151), l'Eglise Française se désigne dans une pièce officielle (notification d'huissier agissant à la requête de Chatel) comme "Eglise dissidente unitaire"?

39 - Réformateur, N<sup>o</sup> 1, oct. 1834, p.5. Le même numéro précise que la doctrine de l'abbé Chatel "est essentiellement unitaire" (p.11). Le titre complet du journal était: Le Réformateur, journal religieux consacré au développement de l'Eglise française et du christianisme unitaire. Il voulait "mettre en rapports directs et suivis" les chrétiens unitaires d'Angleterre, des Etats-Unis, de Transylvanie, du Canada et des Indes.

40 - A la Chambre des Députés (op. cit.), p.3.

41 - Réformateur, N<sup>o</sup> 1, oct. 1834, p.10. Le même numéro estimait qu'il y avait entre l'Eglise Française et le christianisme unitaire "sur les points les plus importants, une telle conformité de doctrine, qu'on a tout lieu d'espérer qu'ils finiront tôt ou tard par se fondre en une seule et même société" (p.3).

42 - A. Martin (op. cit.) le définit comme "socialiste et chrétien" (p.32). Manganot (art. cit., col.2342-2343) indique que le National de l'Ouest de Nantes l'accusa, le 15 décembre 1838, de

"verser dans le fouriérisme et le saint-simonisme". L'allusion au "véritable socialisme" dans le titre complet du Code de l'Humanité (op. cit.) est également significative. Rappelons que, vers la fin de sa vie, après l'épisode de l'Eglise Française, Chatel marcha plus avant encore dans cette direction (cf. Mangenot, art. cit., col.2343-2344; A. Martin, op. cit., p.29, raconte que Chatel fut condamné en 1850 à un an de prison pour avoir poussé des soldats à l'insubordination).

43 - 2<sup>e</sup> année, N<sup>o</sup> 6, 11 déc. 1842, p.96. Aimablement, le Populaire de Cabet rendait la politesse en prenant la défense de l'Eglise Française, alors en situation difficile (texte reproduit dans la Religion naturelle, 2<sup>e</sup> année, N<sup>o</sup> 7, 18 déc. 1842, pp.104-106).

44 - Op. cit., p.2.

45 - Nous aurions pu faire allusion également à l'évolution ultérieure (logique?) de certains groupes issus de l'Eglise Française, dans des contextes campagnards bien précis, vers le protestantisme. Voir à ce propos: A. Martin, op. cit., chapitre III; Jean Baubérot, "L'implantation du protestantisme en Limousin au XIX<sup>e</sup> siècle. Un phénomène de religion populaire", in Actes du 102<sup>e</sup> Congrès national des Sociétés Savantes (Limoges, 1977), Section d'histoire moderne et contemporaine, tome I, Paris, 1978 (pp.311-329). N'oublions pas, enfin, le caractère composite de l'Eglise Française: des tendances diverses s'y côtoyaient.

46 - En nous contentant, à l'aide de quelques textes seulement, de nous pencher sur des détails: il y aurait beaucoup à écrire encore, et de nombreux documents à exhumer et à étudier.

J.-F. M.